

26.07.2018 - 11:04 Uhr

Deux roues : s'habiller léger égal danger



Bern (ots) -

51 personnes ont été tuées et 960 grièvement blessées l'an passé dans des accidents au guidon d'un deux-roues motorisé sur les routes suisses. Avec la chaleur de l'été, le TCS observe que de trop nombreux motocyclistes et scooteristes ne respectent pas certaines règles élémentaires de sécurité et négligent leur équipement.

Avec la belle saison, la propension est forte à négliger sa sécurité en optant pour des habits légers. Un motard étant moins bien protégé en cas d'accident qu'un automobiliste, il doit pourtant s'équiper en conséquence. Environ 80% des collisions impliquant des motocyclistes et scooteristes causées par d'autres usagers de la route sont dues au fait que ces derniers ne les avaient pas vus ou pas perçus. Malgré les fortes chaleurs, le TCS rappelle qu'il ne faut pas faire preuve de légèreté quand il s'agit de sa propre vie. Selon l'Office fédéral des routes (OFROU), près de 2'158 motocyclistes et scooteristes confondus ont été légèrement blessés en 2017 et environ 960 ont subi des blessures graves. 51 motocyclistes ont été tués, soit 22% des personnes décédées sur les routes suisses.

Port du casque obligatoire

Le port du casque est obligatoire, également pour le passager. Le casque dit «intégral» offre la meilleure protection, car il protège tout le visage et notamment la mâchoire. Il existe aussi des casques modulables, très pratiques pour les porteurs de lunettes, mais qui ne doivent jamais être portés ouverts en route (danger mortel). Par temps chaud, un casque Jet peut être utilisé occasionnellement. Quel que soit le modèle, il doit respecter la norme ECE 22-05.

Des vêtements adaptés

Avant tout, les motocyclistes et les scooteristes doivent prendre conscience que le compromis idéal entre confort et sécurité n'existe pas. Le cuir reste la matière la plus résistante contre les frottements en cas de chute. Souvent foncés, ceux-ci s'avèrent souvent très chauds en cette période estivale. Il est toutefois possible d'en acquérir de couleur claire et «perforés», qui laissent passer l'air. Les commerces spécialisés proposent aussi des pantalons en tissus renforcé et des vestes en textile munis de protège-dos. La meilleure protection est un blouson ou un vêtement une-pièce avec airbag intégré et protection supplémentaire du dos. Le TCS recommande donc de prendre le temps de transporter ses habits légers dans un sac à dos ou un coffre et de se changer une

fois parvenu à destination.

Bien protéger les pieds et les mains

Les blessures aux mains ou aux pieds ne guérissent hélas le plus souvent pas à 100% et il faut parfois compter avec des séquelles, voire des handicaps à vie. Des gants spéciaux version été avec protection pour le poing, les doigts et la tranche de la main font également partie de l'équipement. À noter que des gants (certifiés CE) sont obligatoires en France pour les conducteurs de deux-roues motorisés et leurs passagers. Outre les mains, les pieds sont particulièrement exposés au risque de blessures lors de collisions latérales ou de chutes. Les tongs, sandales et baskets légères sont à bannir. Pour les motocyclistes, le TCS recommande de se munir de bottes avec coque intégrée (comme pour les chaussures de ski) qui offrent la meilleure protection pour les pieds.

Rouler prudemment sur la route des sommets

Pour fuir la chaleur estivale, la tentation est parfois grande de se rendre en altitude ou tout simplement de prendre l'air sur le réseau de routes secondaires. Le TCS rappelle que la route n'est pas une piste de course: le mode de conduite et la vitesse doivent toujours être adaptés aux aptitudes du pilote et au contexte routier. Une grande prudence s'impose surtout dans les courbes serrées. Outre le danger de se retrouver déporté face à un autre véhicule, les virages intérieurs cachent parfois des cyclistes à l'assaut des cols à la seule force de leurs mollets. Enfin, éviter les manoeuvres de dépassement risquées et ne pas oublier d'allumer ses phares, même en plein jour (obligatoire).

Tous nos conseils sur les liens suivants :

<https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/types-de-vehicules/moto.php>

<https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/moto/virages-moto.php>

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100818310> abgerufen werden.